

ART 1 : Le comité des Fêtes de ST GERMAIN SUR RHONE organise une course pédestre individuelle ouverte à tous concurrents licenciés ou non.

ART 2 : Cette course dénommée **34^e CROSS DE LA SEMINE** se déroulera le **dimanche 30 Octobre 2022** sur les communes de ST GERMAIN SUR RHONE et ELOISE.

ART 3 : Le départ sera donné devant la salle des fêtes de ST GERMAIN SUR RHONE à partir de 9h15 pour les 19.6 km, 9h25 pour les 12,3 km. L'arrivée aura lieu au même endroit. **La remise des dossards se fera de 7h30 à 8h50, le 30 Octobre.** Les contrôles sur le parcours et à l'arrivée seront fermés à 12 h.

ART 4 : Les inscriptions se feront par Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com> clôture des inscriptions le vendredi 28 10 à 20 h, ou par courrier, à M.GUICHARD Philippe 78 allée BEL AIR 74910 ST GERMAIN SUR RHONE : 10 € pour les 12,3 km, 13 € pour les 19.6 km.

ART 5 : CATEGORIES

	Année de naissance	Distances à parcourir
Juniors / Espoirs	2001 - 2005	12,3 km ou 19.6 km
Seniors et M0	1984 à 2000	12,3 km ou 19.6 km
M1 et M2	1974 à 1983	12,3 km ou 19.6 km
M3 et M4	1964 à 1973	12,3 km ou 19.6 km
M5 et M6	1954 à 1963	12,3 km ou 19.6 km
M7 et plus	1953 et avant	12,3 km ou 19.6 km
		Cercler la distance choisie

ART 6 : Le service d'ordre sera assuré par les organisateurs. Les véhicules accompagnateurs motorisés ou non sont interdits

ART 7 : Le service médical sera assuré par des secouristes agréés, par une liaison radio avec le service d'urgence ou assimilé.

ART 8 : Les postes d'épongement et de ravitaillement seront placés conformément aux règlements de la C.N.C.H.S.

ART 9 : Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateurs. Les concurrents doivent vérifier auprès d'un médecin que leur état de santé leur permet de parcourir les distances prévues sans aucun risque. Pour les coureurs non licenciés, **un certificat médical est obligatoire.** Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route, en particulier d'utiliser la partie gauche de la chaussée s'il y a lieu. Pour les mineurs non licenciés une **autorisation parentale est obligatoire.**

ART 10 : Il sera établi un classement individuel par catégorie homme et femme. La lecture des résultats et la remise des lots aura lieu le jour même.

ART 11 : Tout participant autorise l'organisateur à utiliser les photos prises au cours de l'évènement aux fins de diffusion sur le site Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com> et à la presse.

ART 12 : Tout participant à l'épreuve sera également classé au « **Challenge des Trails du Haut Rhône** » dont le CROSS DE LA SEMINE fait partie.

BULLETIN D'INSCRIPTION PAR COURRIER

à retourner avant le **28 Octobre 2022** à M.GUICHARD Philippe 78 Allée BEL AIR ST GERMAIN SUR RHONE 74910 – Renseignements : tel : 06 75 17 23 60 ou 06 85 74 37 61

Renseignements sur le site Internet.

Droits d'inscription : 10 € pour les 12,3 km, 13 € pour les 19.6 km.

Nom	Prénom	Date de naissance	Distance choisie	Sexe	Adresse ou Club

Responsabilité Civile :

Les organisateurs sont couverts par une police **organisateur de MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pour les non licenciés

La présentation d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, est obligatoire.

Attestation à remplir par les non licenciés mineurs :

Je soussigné(e) M. ou Mme (père, mère ,tuteur) * autorise mon enfant..... à participer au Cross de la Semine le 30/ 10 /2022
Fait le.....Signature :

* : rayer les mentions inutiles

RECOMPENSE AUX 3 PREMIERS, HOMMES et FEMMES, DE CHAQUE COURSE au Classement SCRATCH

RECOMPENSE AUX PREMIERS(ES) DE CHAQUE CATEGORIE SELON ART.5

Sauf si déjà récompensés(es) au scratch